

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

**Domaines de compétence par
thème
8.8 Environnement**

Gestion des Bois
Communaux : approbation
du document de prescriptions
2022-2041 de l'ONF

DATE DE CONVOCATION
7 octobre 2022

Nombre de Conseillers
en exercice : **29**

Nombre de présents : **20**

Nombre de votants : **28**

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-10-93

L'an deux mil vingt deux

le treize octobre deux mil vingt-deux à dix huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme DELOBEL
M. GOMIS – Mme DUDOUET – Mme QUOD-MAUGER – Mme VANDEL –
Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. FRESSEL – Mme
DUCHEMIN – Mme CREVON – M. BIGOT – Mme BOSQUIER – M. BULARD
– M. LE NOE – Mme FRIBOULET – Mme DESANGLOIS

Excusés ayant donné pouvoir

M. SACHOT à Mme MEZRAR
M. ROGERET à Mme ESCLASSE
M. BRUNET à Francis GESLIN
M MIZABI à Mme DELOBEL
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE
M. PETIT à M GOMIS
M. LEMAIRE à Mme DUDOUET
Mme DUVAL à Mme QUOD-MAUGER

Excusés

M JEANJEAN

Mme FRIBOULET est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : M. Taylor ROGERET, adjoint en charge du développement durable, de la transition écologique et du numérique.

La labellisation air-climat-énergie 2 étoiles du programme territoire engagé transition écologique symbolise l'engagement de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf pour la transition écologique, la protection de l'environnement et sa valorisation.

Fidèle à ses engagements historiques, la Ville désire maintenir et développer les actions vertueuses en lien avec le développement durable et ses multiples composantes.

Parmi son riche patrimoine naturel, mêlant notamment la Seine, l'Oison, l'Île aux Moines, la plaine agricole, la forêt de Bord, figurent les Bois Communaux. Ces derniers, protégés depuis 1985, ont la particularité d'être localisés sur le territoire de la commune de Saint-Didier-des-Bois, mais sont la propriété de Saint-Pierre-lès-Elbeuf. Le site, d'un peu plus de 23 hectares, présente un intérêt écologique et pédagogique.

La forêt communale relevant du régime forestier, elle est gérée par convention avec l'Office National des Forêts (ONF), en lien avec la Ville et les différentes parties prenantes, dans le cadre d'un plan de gestion et d'entretien.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221013-2022-10-93-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2022

Affichage : 15/11/2022

Sur ces 23 hectares cependant, une partie d'environ 1 hectare de pelouse calcicole est gérée par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Normandie, en raison de sa richesse faunistique et floristique et de son intérêt particulier.

Le précédent document de prescriptions étant arrivé à son terme, la Ville a travaillé avec l'ONF à un nouveau plan de gestion, pour les années 2022 à 2041, joint à la présente délibération.

Ce plan prévoit le « traitement » envisagé sur la période, à savoir les programmes prévisionnels de coupes, de travaux et de plantations. Ces programmes sont ici présentés à titre indicatif et serviront à élaborer les états d'assiettes (programmes annuels de coupes) et les programmes annuels de travaux qui seront proposés ultérieurement à l'approbation de la commune par l'ONF.

Les prescriptions sont données en parfait accord avec les principes de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt, conformément au règlement type de gestion applicable sur le périmètre du schéma régional d'aménagement de Normandie, qui a également été présenté.

Ce document de prescriptions s'inscrit dans la volonté communale de valorisation de son patrimoine naturel forestier et agricole, symbolisé par la fiche action n°46 de son plan d'action « Territoire engagé pour la transition écologique ». L'intérêt et l'accueil de différents publics est encouragé et compatible avec la préservation des spécificités écologiques des Bois communaux, de leur faune et de leur flore.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le plan de gestion annexé à la présente délibération. En approuvant le présent document des prescriptions, la collectivité, propriétaire de la forêt communale de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, adhère aux règles édictées par le règlement type de gestion approuvé par le schéma régional d'aménagement de Haute-Normandie de 2006, toujours en vigueur pour la région Normandie.

VU

Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Le Code forestier, et notamment ses articles L.124-1, L.122-3, L-212-4, R.212-8 et R.212-7 à D.212-10 ;

Le Schéma Régional d'Aménagement (SRA) de Haute-Normandie de 2006, approuvé par le ministre en charge des forêts et en vigueur pour la région ;

Le Règlement Type de Gestion attaché à ce SRA, approuvé par le préfet de la région Normandie ;

La labellisation de la Commune air-climat-énergie 2 étoiles du programme territoire engagé transition écologique ;

Le document de prescriptions joint à la présente délibération.

CONSIDERANT

La volonté de la Ville de prendre en compte le développement durable ;

La nécessaire préservation et le désir de valorisation du patrimoine naturel de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, et notamment de ses Bois Communaux.

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : **28**

voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'approuver le document des prescriptions propre à la forêt communale de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, établi par l'Office national des forêts, conformément au règlement type de gestion annexé à la présente délibération ; et ainsi adhérer aux règles édictées par le RTG approuvé par le SRA de Haute-Normandie de 2006 ;

Article 2 : d'autoriser Madame la Maire à signer ce document et tout acte qui y serait relatif.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20221013-2022-10-93-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2022

Affichage : 15/11/2022